

LA HAUTE-MEUSE...

transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°103 • mars 2021



Sommaire

Synthèse

- Écrevisses de Wallonie : indigènes ou invasives ?

Actualité

- Les Journées Wallonnes de l'Eau annulées pour la deuxième année consécutive

Bilan

- Ici commence la mer : Ne jetez rien !

Depuis 1993, le 22 mars célèbre la Journée mondiale de l'Eau. Elle se traduit chaque année sur le territoire wallon par deux semaines entièrement dédiées à la sensibilisation à «l'Or Bleu» en seconde quinzaine de mars.

Cette tradition se concrétise par de nombreuses activités, à destination d'un large public (écoles, familles, professionnels, etc.), coordonnées par les Contrats de rivière et les Journées Wallonnes de l'Eau. Elles permettent de célébrer cette ressource précieuse et de sensibiliser chacun à la fragilité de sa biodiversité et sa nécessaire protection.

Cette année encore, les actions accessibles au public ne pourront se tenir sur le terrain en raison de la crise sanitaire. Néanmoins,

les objectifs de protection et de sensibilisation ne doivent pas quitter notre esprit pour autant.

Je vous invite, chacun avec vos moyens, à mettre en place des petits gestes quotidiens pour mener ce combat. Nous pouvons tous contribuer à la protection de l'Eau par des actions simples (ex: réduction de la consommation d'eau, ramassage de déchets lors de balade, etc.).

À travers ce bulletin, vous découvrirez le projet «Ici commence la mer» mais également un autre article concernant les écrevisses qui n'auront plus aucun secret pour vous !

Bonne lecture.

Jean-Marc Van Espen, Président du CRHM

SYNTHÈSE

ÉCREVISSES DE WALLONIE : INDIGÈNES OU INVASIVES ?

ÉCREVISSE À PIEDS ROUGES (INDIGÈNE)



- 12 à 15 cm / Entre 50 et 150 g
- Brune, parfois bleue
- Pinces larges et massives, rouge en face ventrale
- 2 crêtes post-orbitaires, une ligne d'épines en arrière du sillon cervical

ÉCREVISSE SIGNAL (EEE)



- 15 à 20 cm (max 30 cm) / Entre 50 et 150 g
- Brun orangé
- Pinces larges et massives, rouge vif en face ventrale avec une tache blanche (signal) ou bleuâtre en face dorsale
- 2 crêtes post-orbitaires, pas d'épines

ÉCREVISSE TURQUE (EEE)



- 15 à 20 cm (max 30 cm) / Jusqu'à 300 g
- Jaunâtre à verdâtre
- Pinces longues et étroites, effilées, en lame de ciseaux
- 2 crêtes post-orbitaires, nombreuses épines sur le céphalothorax

ÉCREVISSE ROUGE DES MARAIS DE LOUISIANE (EEE)



- 10 à 12 cm (max 15 cm) / Jusqu'à 100 g
- Rouge et noire
- Pinces assez étroites et effilées, rouge vif en face ventrale, tubercules rouges sur fond noir en face dorsale
- Une seule crête post-orbitaire, pas d'épines

PETITE AMÉRICAINE (EEE)



- 7 à 12 cm / Jusqu'à 70 g
- Brun foncé avec des tâches marrons sur chaque segment de l'abdomen
- Pinces petites et massives, lisses, jaunâtre en face ventrale avec pointe noire et orangée
- 1 seule crête post-orbitaire, épines devant et derrière le sillon cervical

QUI SONT-ELLES, D'OÙ VIENNENT-ELLES ?

Habitants des rivières et des étangs aux mœurs discrètes, plusieurs espèces d'écrevisses peuplent la Wallonie. Facilement observables en été, à l'aube ou au crépuscule, elles restent cependant méconnues du grand public.

5 espèces d'écrevisses peuvent être rencontrées en Wallonie : *Astacus astacus* ou écrevisse à pieds rouges, *Astacus leptodactylus* ou écrevisse turque, *Orconectes limonius* ou petite américaine, *Pacifastacus leniusculus* ou écrevisse signal et *Procambarus clarkii* ou écrevisse rouge des marais de Louisiane.

Des 5 espèces citées ci-dessus, seul *Astacus astacus* est indigène en Wallonie. Les 4 autres espèces sont des espèces exotiques envahissantes (EEE), et comme pour la plupart des espèces invasives animales ou végétales, elles sont arrivées chez nous par le biais de l'homme.

LES CAUSES DE DISPARITION DE L'ÉCREVISSE À PATTES ROUGES

Vous aurez beau retourner les pierres de chaque rivière, votre chance de croiser l'écrevisse à pieds rouges est infiniment faible. En effet, ses populations ont chuté de 99,3 % entre 1850 et 2018 pour les populations vivant en rivières, et de 80 % pour les populations vivant en étangs.

Il y a trois principales causes de la disparition d'*Astacus astacus* en Wallonie :

- Depuis 1850 : les pollutions industrielles puis domestiques de nos rivières.
- Depuis 1885 : l'aphanomycose ou peste de l'écrevisse, importée d'Amérique et véhiculée par l'homme sous forme de spores libres. C'est le facteur clé de la disparition de l'écrevisse indigène.

- Depuis 1960 : introduction d'écrevisses américaines, invasives, porteuses saines de l'aphanomycose et productrices de ses spores. Accélération du processus de disparition de l'écrevisse indigène et principal défi auquel nous devons faire face actuellement.

LE PROJET DE SAUVEGARDE DE L'ÉCREVISSE WALLONNE



C'est lors d'un inventaire des populations d'écrevisses à pieds rouges, mené de 1990 à 1996 par 2 Fédérations de pêche en collaboration avec Gembloux Agro-Bio-tech (anciennement Faculté universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux) que l'on s'est rendu compte de l'état alarmant des populations.

A ce moment, seulement 9 ruisseaux et 103 pièces d'eau accueillait encore des écrevisses à pieds rouges en Wallonie et

seulement 45 sites accueillait encore de bonnes populations. Consciente de la chute vertigineuse des populations, l'ASBL « Association theutoise pour l'environnement (ATE) » a entrepris une action de sauvegarde de l'espèce.

Dès janvier 2000, 200 m² d'écloserie ont été installées dans la région theutoise. La chute des populations entre 1996 et 2000 s'étant poursuivie (moins de 10 pièces d'eau avec une bonne population), il était dès lors presque impossible de réensemencer les pièces d'eau wallonne avec les géniteurs restants. L'ATE a dû se résoudre à aller chercher des géniteurs en Allemagne. Entre 2001 et 2003, 14.000 juvéniles ont été produits en écloserie, permettant de réensemencer une trentaine de pièces d'eau en Région wallonne.

Depuis 2010, l'ATE est devenu l'ASPEI (Association pour la Sauvegarde et la Promotion d'Espèces Indigènes) et a continué ses efforts de réensemencement. Hélas, les éclosiers mises en place par l'ATE n'étant plus fonctionnelles, le réensemencement est à l'arrêt depuis plusieurs années.

Les données concernant les populations d'*Astacus astacus* étant sensibles, elles sont soumises à autorisation pour leur divulgation. Nous ne connaissons donc pas les chiffres actuels du projet. Nous savons simplement qu'en 2018, il restait une septantaine de sites accueillant l'écrevisse à pieds rouges et que ceux-ci consistent majoritairement en des étangs privés.

Malheureusement, les 2 dernières années de canicule n'ont pas aidé l'écrevisse et on note une diminution significative

du nombre de sites. En effet, l'abaissement du niveau d'eau offre moins de caches pour les écrevisses, puisque les berges sont alors à l'air libre. De ce fait, elles sont obligées de se cacher dans la vase se trouvant au fond de l'étang, et se retrouvent plus vulnérables aux prédateurs tels que le héron et le raton-laveur.



Une grande majorité des sites de réensemencement consistent en des étangs privés, néanmoins quelques ruisseaux situés en tête de bassin ont aussi été réensemencés



UNE ANIMATION ET UN FILM PÉDAGOGIQUE EN PROJET

En 2021 sera lancée une nouvelle phase du projet, portant sur la sensibilisation des plus jeunes.

En effet, une animation par modules aquaponiques sera proposée à certaines écoles de la Province de Liège, financeur du projet. Cette animation, destinée aux 5^e et 6^e primaires aura pour but d'installer un module aquaponique, composé d'un potager relié à un aquarium. Dans cet aquarium une ou deux femelles portant des œufs et quelques poissons seront installés. L'ammoniac produit par les écrevisses et les poissons sera filtré et servira de nutriments aux plantes présentes dans le potager.

De quoi sensibiliser les enfants sur la réutilisation des déchets, les circuits courts, les écrevisses et les poissons !

Pour plus d'infos : <https://youtu.be/dB07enPRvLs>

Didier Herman, qui aura œuvré de longues années pour la sauvegarde de l'écrevisse indigène prend aujourd'hui sa retraite, laissant un grand vide derrière lui. Heureusement, un appel d'offre pour trouver un repreneur pour le projet a été lancé et l'ASBL Natagora pourrait, à condition de remporter l'appel d'offre, continuer celui-ci.

Avant de se retirer, Didier Herman avait à cœur de transmettre sa passion pour les écrevisses, aussi, avec la collaboration de Philippe Laforge (biologiste et créateur de films nature) l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion d'Espèces Indigènes sortira fin avril un petit film pédagogique de 7 minutes. Il fera le point sur le projet de sauvegarde lancé depuis 1999 et présentera les différentes espèces d'écrevisses. Les Contrats de rivière seront associés à ce documentaire.

Nous ne manquerons pas de vous prévenir de sa sortie, via notre page Facebook !

<https://www.facebook.com/crhautemeuse>

LA PÊCHE À L'ÉCREVISSE, OÙ, QUAND, COMMENT ?

A l'exception d'*Astacus astacus*, toutes les espèces d'écrevisses peuvent être pêchées et consommées en sécurité. Mais attention, bien qu'invasives, la pêche de ces espèces est réglementée.

Comment la pêcher ?

La première règle à suivre dans la pêche à l'écrevisse est que chaque pêcheur doit être en possession d'un permis de pêche en règle.

Deux techniques sont autorisées : la pêche à la ligne en bord de cours d'eau, pour laquelle un permis de pêche de catégorie A est suffisant, et la pêche à la balance pour laquelle un permis de catégorie B est indispensable. Vous pouvez facilement vous procurer un permis de pêche directement en ligne à l'adresse <http://www.permisdepeche.be/>

Renseignez-vous également de la présence d'une société de pêche privée. Auquel cas, la carte de membre de la société sera requise en plus du permis de la Région Wallonne.

Pour ces deux techniques, un maximum de 5 cannes ou de 5 balances est autorisé par pêcheur. La taille des balances ne doit pas excéder les 60 cm de diamètre. La taille et le nombre d'individus capturés ne sont pas spécifiés mais, s'agissant d'une espèce exotique envahissante, leur remise à l'eau est interdite. Leur transport vivant est également interdit.



Balance servant à la pêche de l'écrevisse

Où et quand pêcher ?

La période de pêche des écrevisses dépend des zones où elles sont capturées. Dans les zones d'eaux calmes et d'eaux mixtes, la pêche est autorisée toute l'année. Dans les zones d'eaux vives, la pêche des écrevisses exotiques est autorisée du 3^e samedi de mars au 30 septembre inclus.

Pour savoir avec précision quelles sont les zones d'eaux calmes, mixtes et vives, vous pouvez consulter le site de la Maison Wallonne de la Pêche à l'adresse www.maisondelapeche.be

La meilleure période pour pêcher les écrevisses reste cependant les mois de juillet et août, période où l'eau s'est réchauffée et où les écrevisses sont les plus actives.

Le relâcher et le transport vivant des écrevisses étant tous deux interdits, vous serez dans l'obligation de les tuer dès leur capture. Pour ce faire, la méthode la plus rapide et la plus éthique reste de pratiquer une incision rapide dans le sens longitudinal de la tête au moyen d'un couteau.

SOURCES :

www.maisondelapeche.be - www.aspei-astacus.com - <http://biodiversite.wallonie.be>

Merci à Didier Herman pour son aide dans la rédaction de cet article, sa relecture et pour les photos qu'il nous a fournies pour illustrer celui-ci.

COMMENT LA PRÉPARER ?

Afin de les consommer, veillez à les châtrer, c'est-à-dire à les débarrasser de leur intestin. Pour ce faire, saisissez le telson central entre vos doigts et effectuez un quart de tour à gauche, suivi d'un quart de tour à droite. Il ne vous reste plus qu'à tirer délicatement pour récupérer la partie impropre à la consommation. Nettoyez ensuite les écrevisses à l'eau claire et il ne vous restera plus qu'à les déguster.

Au barbecue, au vin blanc ou à la sauce tomate, que ce soit chez vous ou lors de vos parties de pêche, les écrevisses invasives constitueront un en-cas de choix !

Actualité

LES JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU ANNULÉES POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

Comme chaque année en seconde quinzaine de mars, les Journées Wallonnes de l'Eau sont propices à la mise en place de nombreuses activités liées à l'eau destinées aux écoles ou au grand public. On y retrouve notamment des balades guidées, conférences, visites de stations d'épuration, animations thématiques, ateliers et autres activités didactiques.

Malheureusement, comme l'édition 2020, l'édition 2021 n'a pu se dérouler comme prévu. Nous reviendrons vers vous lorsque l'on pourra à nouveau vous proposer de nouvelles animations dans de bonnes conditions avec nos partenaires.

En l'attente, certaines activités peuvent bien entendu être réalisées en autonomie comme les parcours didactiques « Ici c'est cool... » proposés dans notre bulletin de décembre 2020 : sur le Burnot à Saint-Gérard et sur le Flavion dans le village portant le même nom. Les possibilités de découverte de nos cours d'eau sont multiples. L'occasion de prendre un bon bol d'air en cette période mouvementée et de redécouvrir de belles vallées proches de chez vous.

Prenez soin de vous.... Et des rivières !



Balade guidée proposée le long de l'Eau Noire avec la Ville de Couvin lors des Journées Wallonnes de l'Eau de mars 2019

ICI COMMENCE LA MER : NE JETEZ RIEN !

LES TOILETTES, LES ÉVIERS ET LES AVALOIRS DE RUE NE SONT PAS DES POUBELLES

Les eaux usées domestiques restent un des enjeux majeurs de la qualité de l'eau de nos rivières. La Wallonie et ses partenaires investissent donc de l'argent public pour mettre en place des réseaux d'égouttage et des stations d'épuration performantes. Mais leur fonctionnement ne peut être garanti s'ils sont perturbés par de nombreux déchets et toutes sortes de substances nocives. S'ils sont jetés dans nos toilettes, évier ou avaloirs, mégots de cigarette, déchets divers, huiles de friture ou de moteur, restes de nourriture, cotons et lingettes, sirops et médicaments, ou encore résidus de peinture ou de produits toxiques aboutissent à la station d'épuration, perturbant son bon fonctionnement. Quand ils ne se retrouvent pas directement dans les rivières si les égouts ne sont pas raccordés à une station d'épuration. Inévitablement une partie de ces déchets solides et liquides se retrouvent ensuite dans la mer et les océans. Chacun peut donc agir à son niveau pour améliorer la situation (utilisation de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, gestion des déchets...). Les autorités publiques ont bien entendu également un rôle à jouer en continuant la construction des égouts et des stations d'épuration et en luttant contre les incivilités.



Certains ont tendance à jeter tout et n'importe quoi dans les évier, les toilettes, par terre, par la fenêtre de leur voiture ou directement dans les avaloirs.

IL Y A UN AN DÉBUTAIT LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION... ET LA CRISE DU CORONAVIRUS ÉGALEMENT

Les bonnes habitudes ont besoin d'être rappelées. Ainsi, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et les Contrats de rivière de Wallonie (CRW) ont décidé de diffuser largement ce message : « Ici commence la mer. Ne jetez rien ! ». Le projet « Ici commence la mer » a été lancé en mars 2020 alors que le pays était au début du confinement lié au Coronavirus. Malgré les difficultés dues à la situation sanitaire, une communication locale a été diffusée dans

toute la Wallonie. La campagne a été rendue possible grâce à la collaboration active des 7 Organismes d'Assainissement Agréés (OAA). En tout, en un an, 2700 « macarons » émaillés auront été placés ou sont en cours de l'être aux abords des avaloirs dans des endroits fréquentés (administrations communales, écoles, places publiques, hôpitaux, offices du tourisme, grandes surfaces commerciales, gares, lieux touristiques). Les 14 Contrats de rivière de Wallonie assurant la coordination et la distribution auprès des 263 Communes partenaires ; Les Communes prenant en charge le placement des macarons. En plus des macarons offerts par la SPGE et les OAA, certaines Communes ont financé elles-mêmes l'achat de macarons supplémentaires. A l'échelle des Communes dont le Contrat de rivière Haute-Meuse assure le suivi du projet, la Ville de Couvin en a recommandé 22 supplémentaires qu'elle placera au centre de Couvin le long de l'Eau Noire, la Commune d'Onhaye en a recommandé 20, la Ville de Philippeville 16 pour chacun de ses villages, la Commune d'Assesse 12, les Communes d'Hamois et Yvoir 10 chacune, la Ville de Ciney 7 et la Ville d'Andenne 5.



Chacun des 14 Contrats de rivière de Wallonie avait prévu une inauguration du projet « Ici commence la mer » lors des Journées Wallonnes de l'Eau en mars 2020 en présence de la SPGE et de l'OAA concerné. Pour le CRHM, elle était programmée avec la Ville de Namur et l'INASEP le 14 mars et avait été annulée au dernier moment pour cause de confinement. 10 macarons avaient été installés au préalable dans le vieux Namur par le Département des Voies Publiques de la Ville.



Pose de macarons «Ici commence la mer» par le Service travaux d'Hamois à l'aide d'une carotteuse devant la caméra de la RTBF.



celle présentant les Contrats de rivière et «Le petit livre des toilettes». Des autocollants Ici commence la mer sont aussi disponibles à la demande pour diffuser le message jusque dans les toilettes, devant les lavabos ou éviers.



Des animations sur la durée de vie des déchets, l'impact de ceux-ci sur le cours d'eau et le trajet de nos eaux usées sont proposées par les Contrats de rivière. En fin d'animation un pochoir « Ici commence la mer » peut symboliquement être réalisé avec les élèves dans la cour de l'école ou à côté d'un avaloir proche de l'établissement (Photo : Contrat de rivière Dyle-Gette).

COMMUNICATION ET ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Afin de sensibiliser davantage la jeunesse, dans le cadre du partenariat CRW et SPGE, conjointement avec les OAA, des animations dans les écoles sont en cours d'élaboration. L'enjeu est de proposer ces animations à l'échelle de tous les Contrats de rivière qui souhaitent mettre à disposition ce service.

Courant de ce mois de mars 2021, des pochoirs ont aussi été produits et seront distribués aux Communes partenaires afin de multiplier le message « Ici commence la mer, Ne jetez rien » aux abords des avaloirs lors de festivités, dans les cours des écoles, lors d'animations pédagogiques.

Des malles pédagogiques peuvent également être envoyées aux écoles qui en font la demande via l'adresse info@spge.be. Cette mallette comprend : un jeu de société pédagogique («la Belle rivière» pour les enfants de 6-9 ans et «En avant la mer !» pour les 10-14 ans) servant de base à une leçon, 2 livres pour les maternelles, un calendrier scolaire, des tests PH, des porte-clés, des brochures dont



Pose d'un macaron « Ici commence la mer » au centre de Ciney en présence de représentants de la Ville et du CRHM en clôture d'une Opération Rivière Propre sur le Leignon en septembre 2020.

Coordinateur : Frédéric Mouchet

Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs

Chargés de mission : Olivier Doupagne, Jean-François Huaux,
Sylvain Richard, Thibaut Sabbe

**CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl**
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32
E-mail : contact@crhm.be

Imprimé sur papier recyclé

tirage 3.600 exemplaires



Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

**Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be**

Pour la version papier du bulletin :

- Nouvel abonnement (gratuit)
- Changement d'adresse
- Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Avec le soutien de la



Wallonie



PROVINCE
de NAMUR



RIVIÈRE
de WALLONIE

Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur, de la Province de Hainaut et des 27 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Ciney environnement asbl, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation CYRYS, Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Office du Tourisme d'Hastière, Parc naturel de l'Ardenne méridionale, Parc naturel Viroin-Hermeton (PNVH), Pays de la Moline asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Spéleo-J, Union belge de Spéléologie (UBS), Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW Mobilité et Infrastructures : Direction des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Direction des Etudes environnementales et paysagères.

SPW - Secrétariat général : Direction Centre régional de crise.

SPW - Commissariat Général au Tourisme.

Ministère de la Défense nationale.

CESE Wallonie - Pôle Environnement.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Gesves.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Province de Hainaut.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Cerfontaine, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohéy, Onhaye, Philippeville, Profondeville, Viroinval, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo page de garde : Écrevisse à pattes rouges indigène (*Astacus astacus*) © Didier Herman